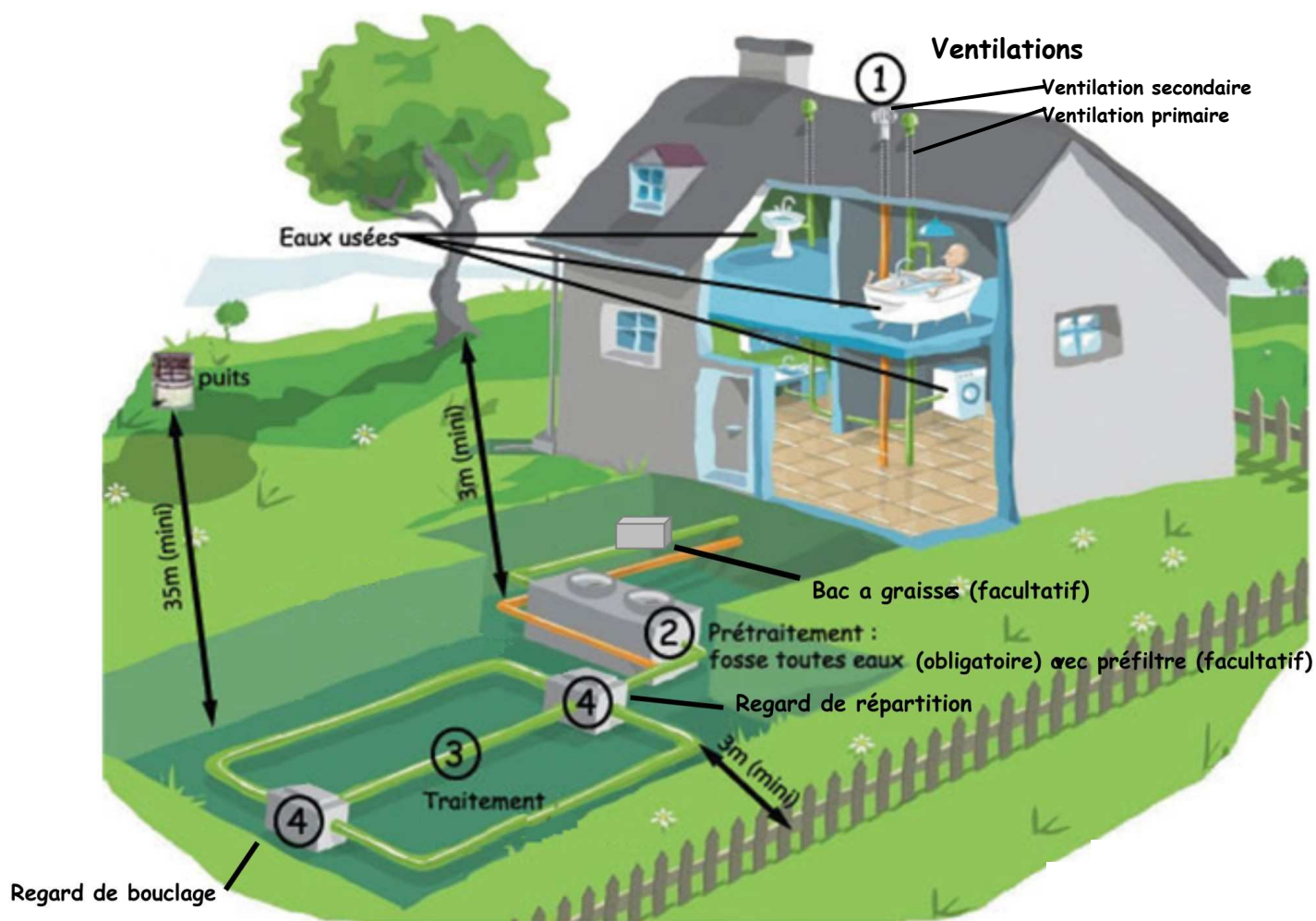


# Mon Installation d'Assainissement Non Collectif

## Conseils d'Entretien, d'Utilisation et de Maintenance

Vous êtes propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif. Ce dispositif représente un coût d'investissement élevé et vous désirez l'utiliser de nombreuses années. La durée de vie de votre installation dépend de l'entretien que vous allez effectuer.



### Conseils d'entretien

#### Fosse toutes eaux et fosse septique

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Lors de chaque vidange l'entreprise doit fournir à l'utilisateur (ou au propriétaire), un certificat de vidange. Vous devez conserver l'original de ce document.

#### Pré-filtre

Il est conseillé d'effectuer un contrôle visuel tous les 6 mois afin de constater qu'il n'apparaît pas de dépôts importants sur les matériaux filtrants. Le cas échéant, la masse filtrante doit être nettoyée au jet (hors de la fosse) ou changée si nécessaire.

### **Bac à graisses**

Il est conseillé de vérifier régulièrement (environ tous les 3 à 4 mois) le volume des dépôts, l'absence d'odeur et le non-colmatage des canalisations en amont et en aval.

### **Regard de répartition**

Vérifier tous les 6 mois que l'eau issue de la fosse est bien répartie dans chacun des drains. Retirer les éventuels dépôts (graisse, développement de mousse, d'algues). En aucun cas ne les pousser dans les drains (risque de colmatage).

### **Regard de bouclage**

S'assurer de l'absence d'eau tous les 6 mois. Si des eaux sont présentes dans ce regard, cela signifie que le dispositif est colmaté.

## *Conseils d'utilisation*

- Les rejets de produits d'entretien de la maison (eau de Javel, détergents,...) correspondant à une utilisation habituelle, ne perturbent pas le fonctionnement des installations.
- Les déversements importants de produits tels white-spirit, huiles, peinture, acide, soude, marc de café, médicaments..., **ont** proscrits.
- Les interruptions d'alimentation de la fosse n'ont pas d'incidence majeure sur son fonctionnement.

## *Conseils de maintenance*

- Les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.
- Ils doivent être situés hors aires de stationnement, de stockage ou de plantation.
- Les installations sont vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire de manière à assurer :
  - le bon état des installations et des ouvrages ;
  - le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement ;
  - l'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

## *Que faire en cas d'odeurs ?*

La fosse toutes eaux, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds. Ceux-ci doivent être évacués par des ventilations adéquates placées aux points les plus hauts. Toutefois, la perception des gaz est toujours possible par vents rabattants ou par temps orageux.

Si des odeurs sont présentes à l'extérieur de l'habitation : s'assurer que tous les regards sont bien jointés. En aucun cas ils ne doivent être enterrés car leur accessibilité est primordiale pour un entretien fréquent.

Si des odeurs sont présentes à l'intérieur de l'habitation : S'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés d'eau, et le cas échéant, les ré alimenter en laissant couler un filet d'eau pendant quelques minutes

## Mes opérations de vidange et d'entretien

Planifiez vous-même vos opérations de vidange à l'aide du tableau ci-dessous.

- **Fosse toutes eaux et fosse septique** : vidange tous les 4 ans.
- **Préfiltre** : un nettoyage au jet d'eau tous les 6 mois.
- **Bac à graisses** : une vérification régulière avec une vidange 1 fois/an au minimum.

Prochaine vidange	Fosse toutes eaux (ou fosse septique)	Préfiltre	Bac à graisses
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			

Pensez à conserver l'original du certificat de vidange

## Interventions ponctuelles

Notez dans le tableau ci-dessous les interventions ponctuelles réalisées sur votre installation d'assainissement non collectif (curage des tuyaux d'épandage, débouchage des canalisations, remplacement d'un tampon de visite,...).

Date	Nature de l'intervention	Ouvrages concernés	Entreprise